

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2017

18 H 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le dix-neuf janvier, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (20)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe - M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M-L Patrick - Mme BOUCHEZ Catherine – Mme CABAREZ Nathalie - M. DELANNOY Guy
Mme VANLAETHEM Pascale - M. BLAT Jean-Pierre – M. WOJCINSKI André – M. ANSART Arnaud - Mme MARTIN Anne-Sophie - M. ELLAYA Ludovic - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid – Mme ROUSSEL Stéphanie – Mme GERARD Séverine - M. MAHMOUDI Morian.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (6)

Mme FOSLIN Brigitte donne procuration à M. WEISS Alain
M. WISNIEWSKI Patrick donne procuration à M. DELANNOY Guy
Mme TRIBOU Michèle donne procuration à M. BLAT Jean-Pierre
M. TRELCAI Philippe donne procuration à M. GALIO Philippe
Mme DELFOSSE Sabine donne procuration à Mme DEHON Ingrid
Mme LEBRUN Catherine donne procuration à Mme JACQUART Nathalie

ETAIT EXCUSE (1)

M. LEQUEUX Jean

Madame DEHON Ingrid est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2016/49 : Souscription d'un avenant au contrat d'assurances pour les biens communaux, avec AXA France IARD, pour assurer le nouveau restaurant scolaire, pour un montant TTC de cent trois euros et soixante-quinze cents (103,75 € TTC). Cet avenant prend effet le 30/09/2016 et cessera tous ses effets le 01/01/2017.

2016/50 : Souscription d'un contrat avec le Bureau VERITAS, pour le repérage amiante et la constitution des dossiers techniques amiante (DTA) de 14 bâtiments communaux, pour un montant HT de cinq mille cent soixante euros (5.160,00 €), hors analyses matériaux amiante MOLP ou META (80,00 € H.T./analyse).

2016/51 : Souscription d'un contrat d'abonnement progiciel « Cosoluce – Gamme Coloris - pack Optima + Ebène licence site » pour les fonctionnalités « Finances – Paie – Elections – Cimetière » avec la SARL S.G.I., du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2020, pour un montant annuel HT de cinq mille deux cent quarante-huit euros et quatre-vingt-quatorze cents (5.248,94 € HT, soit 6.298,73 € TTC)

2017/01 : Souscription de deux conventions de formation professionnelle avec AFTRAL FC, pour la formation continue de 2 agents, conducteurs de car, du 14 au 21 Avril 2017, pour un montant TTC de sept cent deux euros, chacune (702,00 €).

2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Novembre 2016

Adopté à l'unanimité (26 voix)

3. Délibération n° 2017/01 - Vente de deux parcelles à bâtir – Clos des Verriers

Il est envisagé de mettre en vente le terrain appartenant à la Commune, sis Clos des Verriers, issu du reliquat de l'emprise foncière du secteur de rénovation urbaine du Quartier de Blanc-Misseron, sur lequel le projet de construction de 6 logements par Val'Hainaut Habitat a été abandonné.

Il s'agit d'un terrain nu, qui serait divisé en deux parcelles à bâtir contiguës, de 581 et 378 m², classées au PLU en zone 1UAr (découpage cadastral en cours). L'implantation des constructions futures devra tenir compte de l'accès obligatoire par la voirie du Clos des Verriers.

Réseaux présents en domaine public : eau, assainissement, électricité, téléphone, réseau câblé.

Le service des Domaines a rendu son avis par courrier du 22 Novembre 2016. Ces cessions pouvant être négociées au mieux des intérêts de la Commune, il proposé au Conseil de mettre en vente ces terrains sur la base de 90 € le m², et de charger Maître FAUVARQUE de la publicité, de la négociation et de la transaction.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agira de l'ultime aménagement, avant le projet de construction du collectif en front à rue des Déportés qui clôturera la rénovation du secteur. Lancé par VHH, le projet devrait être poursuivi par GHI, dans le cadre de la reprise du patrimoine de VHH.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix), le Conseil Municipal :

- autorise la mise en vente des deux terrains ci-dessus désignés au prix de :

Terrain A : 52.000 €

Terrain B : 34.000 €

- charge Maître FAUVARQUE de la publicité, de la négociation au mieux des intérêts de la Commune, et de la transaction

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, dont l'acte notarié correspondant.

4. Délibération n° 2017/02 - Subvention parlementaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection de la cour de l'Ecole Maternelle de Blanc-Misseron, les travaux du restaurant scolaire et plus particulièrement de la coursive ayant accentué la détérioration du revêtement actuel. Par ailleurs, il a été déploré la chute d'un parent d'élève.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 17.029,36 € H.T pour la démolition de l'allée en béton et des enrobés existants, la fourniture et la pose de bordures béton et la mise en œuvre d'enrobés noirs, sur couche d'accrochage.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention parlementaire d'un montant de 7.000 € pourrait être attribuée à la commune pour ce projet, en 2017, au titre de la réserve parlementaire de notre Député, Monsieur Laurent DEGALLAIX. S'agissant d'une année électorale, il y a urgence à déposer le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix)

- approuve le projet de réfection de la cour de l'Ecole Maternelle de Blanc-Misseron, qui sera inscrit au budget primitif 2017,
- sollicite pour ce projet la subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Député,
- dit que le financement sera assuré comme suit :
 - Coût de l'opération HT 17.029,36 €
 - Réserve parlementaire7.000,00 €
 - Autofinancement de la commune10.029,36 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Madame Stéphanie ROUSSEL attire l'attention sur l'état de la cour de l'Ecole Bellevue, également dégradé. L'assemblée en convient, mais la volonté de conserver les arbres centenaires, avec leurs racines proéminentes, n'arrange pas la situation, il faudrait les enlever.

5. Délibération n° 2017/03 - Modification de la délibération de principe relative au recrutement temporaire d'agents contractuels

Par délibération du 29 Novembre 2016, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à recruter, en 2017, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Pour davantage de flexibilité, il conviendrait de compléter la délibération, en ajoutant :

- 1 adjoint administratif - 1^{er} échelon - à temps non complet
- 2 adjoints techniques - 1^{er} échelon - à temps non complet
- 3 emplois dans le grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe - 1^{er} échelon - à temps non complet

Le nombre d'heures serait déterminé par l'autorité territoriale en fonction des besoins.

Après avoir répondu aux questions de Messieurs Morian MAHMOUDI et André WOJCINSKI sur le nombre de poste et la façon de déterminer les besoins, Monsieur le Maire procède au vote.

Accord favorable unanime (26 voix).

6. Délibération n° 2017/04 - Désignation des représentants au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Scarpe-Escout

Considérant la dissolution du Syndicat des Communes Intéressées à la réalisation et à la gestion du Parc Naturel régional Scarpe-Escout et l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant modifications statutaires du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel régional Scarpe-Escout,

Vu l'article 5 des statuts dudit Syndicat précisant que les communes, communes associées ou villes-portes sont représentées par un délégué titulaire et un délégué suppléant, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses délégués.

Le Conseil Municipal ayant procédé à l'élection des représentants de la Commune au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc, désigne :

- Pour déléguée titulaire : Madame JACQUART Nathalie
- Pour déléguée suppléante : Madame BOUCHEZ Catherine

7. En communication :

- SIDEGAV :
 - Compte-rendu annuel d'activité de la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2015 rédigé par ERDF
 - Rapport de l'agent de contrôle sur la distribution publique d'électricité sur le territoire du Syndicat pour l'exercice 2015
 - Rapport d'activité du SIDEGAV pour l'exercice 2015

Pas d'observations

Monsieur le Maire rappelle que le délégué de la Commune au SIDEGAV est Monsieur Philippe GALIO.

Monsieur GALIO informe le Conseil que l'Impasse Mary a été retenue dans la programmation des travaux 2018 du Syndicat.

Monsieur Alain WEISS, Adjoint aux travaux explique la différence entre des travaux d'enfouissement et d'effacement de réseaux, qui n'ont pas le même coût :

- Enfouissement \implies par réalisation de tranchées
- Effacement \implies par accrochage des câbles le long des façades

8. Questions diverses

- Monsieur Alain WEISS annonce que si le budget le permet, il profitera des travaux d'assainissement Rue de la Renaissance et Rue Abraham, menés par Noréade, pour refaire le tapis d'enrobés de ces deux rues. Le réseau unitaire deviendra séparatif, et les riverains auront 2 ans pour raccorder leur habitation, selon ce mode d'assainissement.
- Monsieur Guy DELANNOY demande si la Commune a été sollicitée par des mutuelles pour des contrats collectifs de complémentaire santé, en faveur des habitants, à des coûts avantageux : pas à ce jour.
- Madame Estelle BURNY remercie Monsieur le Maire et Monsieur le Maire de Quièvrechain pour le nettoyage de la rue, appartenant au SIVOM, le long de l'ancien lycée professionnel.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

Ingrid DERON



Le Maire,

Alain DEE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2017

Récapitulatif des délibérations n°17/05

17/00	Procès-verbal
17/01	Vente de deux parcelles à bâtir – Clos des Verriers
17/02	Subvention parlementaire
17/03	Recrutement d'agents contractuels en 2017 pour accroissement d'activité – annule et remplace la délibération de principe du 29/11/2016
17/04	Désignation des délégués au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escout
17/05	Récapitulatif et Tableau des signatures

Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		CABAREZ Nathalie	
GALIO Philippe		DELANNOY Guy	
WEISS Alain		WISNIEWSKI Patrick	
JACQUART Nathalie		VANLAETHEM Pascale	
DE NOYETTE Philippe		TRIBOU Michèle	
VANDERSTEEN M-L Patrick		BLAT Jean-Pierre	
BOUCHEZ Catherine		TRELCAZ Philippe	
FOSLIN Brigitte		WOJCINSKI André	
DELFOSSÉ Sabine		DEHON Ingrid	
LEBRUN Catherine		ROUSSEL Stéphanie	
ANSART Arnaud		GERARD Séverine	
MARTIN Anne-Sophie		MAHMOUDI Morian	
ELLAYA Ludovic		LEQUEUX Jean	
BURNY Estelle			